

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Novembre 1872.

DÉSARROI.

Sous ce titre, nous lisons dans *Paris-Journal*, sous la signature de M. H. de Pène, les considérations suivantes.

Toute autre question disparaît devant la gravité de la situation faite par la séance du 18 à la Chambre des députés.

Voici comment s'exprime le rédacteur en chef de *Paris-Journal* :

L'interpellation du général Changarnier sur les voyages de M. Gambetta en Dauphiné et en Savoie n'a pas amené M. Gambetta à la tribune, mais elle y a poussé par deux fois le Président de la République. Le combat s'est terminé, à plus de sept heures, par le vote d'un ordre du jour, accepté par le gouvernement, voté du bout des lèvres par une majorité dont le chiffre peu considérable est gros d'enseignements.

Il est impossible de prévoir sûrement les conséquences de la journée. L'ordre du jour qui a été voté avait l'assentiment du gouvernement. Donc, rien n'est changé, si l'on veut, dans la bonne intelligence nécessaire entre le pouvoir exécutif et l'Assemblée souveraine.

D'autre part, le ton de M. Thiers, l'atmosphère d'irritation qui planait sur la séance, le nombre des abstentions quand il s'est agi de conclure par un ordre du jour quelconque, tout indique la gravité des mésintelligences fondamentales. La lumière se fera.

M. le Président de la République s'est refusé à faire ce que la majorité lui demandait : à rompre énergiquement et explicitement avec le parti radical. Il semble plus que jamais, d'après cette séance, que la majorité n'est pas disposée non plus à brûler ses vaisseaux monarchiques pour s'embarquer sur la République, que le Président lui conseille et veut même lui imposer, en

promettant qu'elle sera conservatrice. C'est moins M. Gambetta qui s'est trouvé dès à présent sur la sellette, que la politique même du message.

Là est la gravité de la séance et de la situation.

Ainsi que M. le duc d'Audiffret-Pasquier le disait, ces jours-ci, avec l'éloquence chaleureuse qui lui est ordinaire, dans les pourparlers entre la droite et le centre droit, ce n'est pas la question Monarchie ou République qui est posée, c'est la question : radicalisme ou conservation, ordre ou barbarie qui s'impose.

Elle domine tellement la situation que tout y ramène. Le reste n'est plus qu'accessoire. Les personnages disparaissent et l'importance des détails s'efface devant l'intérêt de vie ou de mort qui se dresse devant la société française. Être ou n'être pas ! ce sera, croyons-nous, le caractère de la session qui vient de commencer, que les plus petits incidents y auront une gravité particulière et qu'il s'en dégagera au plus léger prétexte une émotion disproportionnée. On voit que les moindres choses y peuvent devenir capitales. Tout débat est doublé désormais d'un inconnu formidable.

Il est bien certain qu'une nation ne saurait vivre longtemps dans cet état précaire, qui n'est ni chair ni poisson, ni perte ni salut, et qui nous donne l'illusion de l'ordre, l'illusion même de la prospérité.

Où allons-nous ? Ce vieux cri suranné tombe presque dans le ridicule à force d'être poussé, et cependant chaque jour il résume avec une plus désespérante exactitude le seul article de journal et le seul discours en trois mots qui soit la peinture exacte du trouble de la situation. Où allons-nous ? M. Thiers use la Chambre, la Chambre use M. Thiers, et le pays s'émiette moralement, en attendant la décomposition matérielle.

Nous ne voyons que des vaincus dans la séance qui s'est engagée sur l'interpellation du général Changarnier : chacun a peur de l'abîme qu'il entrevoit sous ses pieds. Les centres seuls ont eu le courage de voter l'ordre du jour de M. Mettetal, qui a été le cou-

ronnement de cette discussion stérile et cruelle. Tout est possible, au lendemain de cette escarmouche à la fois hypocrite et envenimée, depuis la démission de M. Thiers jusqu'à l'abdication de la Chambre. Mais, le moins improbable, c'est un replâtrage de plus.

Bulletin politique.

Les bureaux ont nommé la commission pour l'examen de la proposition Kerdrel.

Voici les résultats :

Ont été élus :

- 1^{er} bureau : M. Balbie, centre droit.
- 2^e bureau : M. Raoul Duval, centre droit.
- 3^e bureau : M. de Lasteyrie, centre gauche.
- 4^e bureau : M. Ricard, centre gauche.
- 5^e bureau : M. Martel, centre gauche.
- 6^e bureau : M. E. Arago, gauche républicaine.
- 7^e bureau : De la Bassetière, droite.
- 8^e bureau : Fournier, centre droit.
- 9^e bureau : D'Audiffret-Pasquier, centre droit.
- 10^e bureau : M. de Gauthier de Rumilly, centre gauche.
- 11^e bureau : Lucien Brun, droite.
- 12^e bureau : De Lacombe, droite.
- 13^e bureau : Grivart, centre droit.
- 14^e bureau : Ernoul, droite.
- 15^e bureau : Albert Grévy, gauche républicaine.

Les nominations ont eu lieu après des déclarations très-nettes : on a voté, en connaissance de cause, pour ceux qui sont décidés à repousser la République de M. Thiers, — ils sont neuf, — ou pour ceux qui sont prêts à tous les sacrifices pour le garder, — ils sont six.

On pense que M. Thiers demandera demain un vote de confiance impliquant formellement la reconnaissance de la République.

640 députés avaient pris part au vote sur l'ordre du jour de l'amiral Jaurès, témoignant la confiance de l'Assemblée en M. Thiers, et passant sous silence l'objet même de l'interpellation.

452 voix avaient rejeté cet ordre du jour. 384 députés seulement ont pris part au vote sur l'ordre du jour de M. Mettetal, témoignant la confiance de l'Assemblée et reprouvant les doctrines professées au banquet de Grenoble.

267 ont voté avec le gouvernement.

117 ont voté contre.

En comparant les résultats de ces deux scrutins, nous voyons que

256 députés se sont abstenus ;

117 députés ont voté contre l'ordre du jour.

373 opposants ;

267 approuvants.

640 total égal.

La situation est bien nette : 267 députés approuvent le gouvernement, 373 refusent de voter avec lui ; les uns parce que l'ordre du jour témoigne la confiance, les autres parce que l'ordre du jour impute M. Gambetta.

Ces chiffres, croyons-nous, justifient que nous sommes en pleine crise constitutionnelle.

Il est difficile que le gouvernement puisse gouverner en face d'une Assemblée dans laquelle il n'y a que 267 députés prêts à le suivre *per fas et nefas*.

On parlait, après la séance, de l'intention bien arrêtée qu'aurait manifestée M. Thiers, de donner sa démission.

Nous n'attachons à cet on-dit qu'une très-mince confiance. Déjà, bien des opinions peuvent s'être modifiées, bien des rapprochements peuvent s'être opérés.

Pendant toute la soirée de lundi, et malgré la pluie, les boulevards, depuis le faubourg Montmartre jusqu'à la chaussée d'Antin, ont été très-animés. On était impatient d'avoir des nouvelles de Versailles, et de connaître le

101

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XX.

ROCHEBRUN ET LE DICTATEUR.

(Suite.)

— C'est très-probable, mon cher ; vous êtes un vieillard de dix-sept ans et moi de dix-neuf, que voulez-vous, « nous sommes de la terre où les plus belles choses ont le pire destin, » comme disait notre professeur de français, au corps des Cadets.

— Bah ! messieurs, dans un quart d'heure, nous n'aurons plus à redouter ni le spleen, ni la goutte, dont, pour ma part,

j'avais une peur affreuse, fit un yuncher (porte-drapeau), en secouant la cendre de son cigare. Ah ! voici des camarades qui nous arrivent ; n'est-ce pas le général, par hasard ?

— Où cela ?

— Dans ce groupe d'insurgés qui passent devant les traîneaux.

— Eh ! parbleu non, ce n'est pas le général, c'est un capitaine de Cosaques, dit Serge Alexandrovitch. Qui diable cela peut-il être ?

— Nous le saurons tout à l'heure ; ce-lui-là, aussi, a terminé sa carrière militaire, fit Michel Fédorovitch, en roulant sa cigarette.

A cent pas à peine du lieu où étaient enfermés les prisonniers, Langiévitich et son état-major, Narbut, Chusco, Wladimir et quelques autres chefs, réunis autour d'un feu de sapins, tenaient conseil sur ce qui restait à faire, pour tirer de leur victoire le parti le plus avantageux, reconnaissaient les prisonniers d'importance et interrogeaient ceux dont ils espéraient obtenir des rensei-

gnements précis sur la force des places environnantes, et les projets des généraux.

Un juif, le héros de cette journée, car c'était à lui qu'était due la victoire, le vieil Abraham, assistait à ces interrogatoires et rectifiait les assertions mensongères de quelques prisonniers.

Assis sur un tronc d'arbre, auprès de Wladimir Kirposky, et soutenant sur ses genoux la tête de son neveu Eliacin, il guettait, avec une impatience inquiète, le moment où Svinin serait enfin conduit devant les chefs polonais, car cet homme était sa proie à lui, le but particulier de sa vengeance.

Il y avait dans le monde deux hommes dont il avait juré de se venger, dût-il, pour cela, perdre jusqu'à la dernière goutte de son sang, jusqu'à la dernière pièce de son or, auquel il tenait plus encore qu'à sa vie ; l'un de ces hommes était le cadet Nabelkof, celui qui l'avait brûlé si atrocement à Varsovie et l'auteur du meurtre de Noémi ; l'autre c'était Svinin, l'assassin de Ruben. Pour prix de la victoire qu'il venait de pro-

curer aux Polonais, il voulait se faire livrer ces monstres, et les torturer de sa propre main.

Nabelkof, atteint dès le commencement de l'action, avait été recueilli par l'Israélite et déposé dans le traîneau d'un de ses coreligionnaires, pour le soigner et le cacher aux Polonais. L'Israélite avait lui-même pansé la blessure du cadet moscovite, et, sûr qu'il ne mourrait pas encore, il s'était mis à la recherche de l'autre.

N'ayant pu le retrouver, il était venu se placer auprès de Kirposky, espérant encore que Svinin n'aurait pas échappé.

Wladimir ignorait que cet espion, dont il serrait les mains, était celui qui, pour sauver Ruben de la conscription, avait guidé les Russes à Vonchok et à Sainte-Croix, et causé la mort de Georges et de Michel.

Peut-être, quand bien même il aurait su tout cela, aurait-il pardonné à ce père, chez lequel l'amour de la famille parlait si haut, et qui venait de rendre un service signalé à la cause nationale, car le noble vieillard aimait plus encore sa patrie que ses propres

résultat du vote sur l'interpellation du général Changarnier.

Aussi les kiosques étaient-ils littéralement assaillis, et les premiers journaux parus se sont-ils enlevés à des prix exorbitants.

Vers dix heures, le bruit se répandit que M. Thiers avait donné sa démission. Cette nouvelle rencontrait cependant beaucoup d'incrédulités.

D'après des renseignements que nous croyons puisés à bonne source, le centre gauche aurait tenu une réunion après la séance, réunion dans laquelle il aurait été question de déposer aujourd'hui sur le bureau de la Chambre une demande de dissolution.

D'un autre côté, on nous assure qu'à la suite du conseil des ministres d'hier soir, le gouvernement, n'acceptant pas la position qui lui est faite par le vote de la Chambre, serait résolu à demander un nouveau vote de confiance.

Ce ne serait qu'au cas plus qu'improbable où ce vote lui serait refusé que M. Thiers donnerait sa démission.

On lit dans la *Presse* :

Dans la réunion de la droite et du centre droit d'hier, on a été unanime pour demander que désormais M. Thiers ne puisse plus venir à la Chambre pour s'y mêler aux débats.

On annonce, au dernier moment, que la question de confiance pourrait bien n'être posée que dans la discussion sur la proposition Kerdrel.

ECHOS DE LA PRESSE.

Le *Rappel*, dans un article intitulé : *La dé faite des centres*, conclut comme la *République française*, qu'il ne peut plus y avoir qu'une « seule question » : la dissolution.

Le *Corsaire*, plus net encore que ses deux confrères radicaux, déclare que l'Assemblée ne représente plus le pays, « qui a ratifié les paroles de M. Gambetta. »

Constitution de la République ou dissolution, telle est, pour le *Soir*, l'alternative dans laquelle la Chambre se trouve placée. Et ce journal compte que « ni M. Thiers ni le centre gauche ne reculeront, si perfides et si habiles que soient désormais leurs adversaires. »

Pour le *Constitutionnel*, son opinion sur la séance se résume ainsi : « La majorité a réussi à ne pas se brouiller avec M. Thiers, qui n'a toutefois triomphé qu'à l'aide de concessions que la fermeté des conservateurs lui a arrachées. »

L'*Univers* déclare que si la Chambre s'efface une fois encore devant M. Thiers, « elle est perdue, et l'avènement des couches sociales chères à M. Gambetta sera proche. »

Le *Gaulois*, qui paraît ne pas comprendre le jeu d'abnégation adopté par la gauche, dit : « La gauche a été abandonnée par le gouvernement, flétrie et vaincue par l'Assemblée, sans oser prononcer un mot pour sa défense. »

Comme on l'a vu plus haut, les journaux radicaux avaient une réponse toute prête à cette appréciation : ce n'est pas M. Thiers, ce n'est pas le gouvernement qui ont abandonné la gauche, mais M. Dufaure. Quant à la majorité, qui lui inflige une défaite, c'est une fausse majorité qui ne démontre que l'impuissance de l'Assemblée.

Nouvelles extérieures.

ITALIE.

Des lettres d'Italie font connaître qu'on se préoccupe beaucoup, dans ce pays, du *Meeting Monstre* qui doit avoir lieu au Colisée. Les garibaldiens et l'Internationale s'y sont donné rendez-vous ; tous ces sectaires doivent être logés gratuitement dans les meilleurs hôtels de Rome.

Tout cela aboutira sans doute à un nouveau ministère de M. Rattazzi qui vient d'être appelé, dit-on, à Rome, par une dépêche de la cour.

Les souteneurs de Victor-Emmanuel semblent croire que l'avènement de ce ministère Rattazzi suffira pour calmer momentanément l'effervescence des esprits que le gouvernement a contribué lui-même à surexciter, mais le ministère pourrait bien devenir le ministère Zorilla de l'Italie, c'est-à-dire le dernier cabinet de la dernière monarchie.

ESPAGNE.

L'Espagne va de complications en complications. La maladie du roi, l'agitation des républicains et des carlistes, l'attitude expectante des alphonstistes, les divisions des partisans de la nouvelle dynastie, la lutte acharnée entre les amis de M. Zorilla et de M. Sagasta, la violence des dernières discussions des Cortès attestent déjà une situation très-troublée.

Voici qu'une nouvelle cause de crise vient s'ajouter à tant de difficultés. L'armée elle-même, qui jusqu'à présent a montré une grande fidélité au gouvernement, commence à être travaillée par des divisions intestines, que révèle l'incident relatif au général Hidalgo. L'espèce de disgrâce dans laquelle sont tombés le maréchal Serrano et l'amiral Topete, qui ont beaucoup d'adhérents dans l'armée et dans la marine, et qui sont, en définitive, les fondateurs de l'ordre de choses actuel, ne laisse pas de s'ajouter encore à ces complications si graves. Il faudra au gouvernement bien de la modération et de la sagesse pour résoudre heureuse-

ment des problèmes si difficiles et si nombreux.

ANGLETERRE.

Un congrès général des pharmaciens européens doit se tenir à Londres dans les premiers jours de janvier.

Les lettres de convocations viennent d'être envoyées à cet effet aux membres qui ont été délégués par leurs confrères. Le but de cette réunion est d'arriver à l'élaboration d'un *Codex* uniforme et d'entendre les rapports des délégués nommés au congrès de Paris sur les propriétés des plantes médicinales des diverses contrées continentales.

BERLIN.

On continue d'assurer que le parti progressiste, tout en proposant quelques amendements au nouveau projet de loi sur les cercles, votera pour ce projet en grande majorité. Le parti en question ne songe pas du tout à l'abstention. Il est donc certain que le nouveau projet de loi sera adopté d'ici à quelques jours sans aucune modification.

L'AFFAIRE BAZAINE.

On lit dans le *Rappel* :

Nous avons dit, il y a quelque temps, que la personne qui avait remis, le 29 août, au maréchal Bazaine la dépêche du maréchal Mac-Mahon, n'était pas, comme on l'avait cru jusqu'alors, M. Flao, commissaire de police à Thionville, mais M. François Marchal, ouvrier cloutier à Thionville, et actuellement habitant Paris.

M. Flao était bien un des messagers qui s'étaient chargés de porter à Metz une des copies de la dépêche. Ces copies, écrites chacune sur un morceau de parchemin de huit centimètres de longueur sur trois de large environ, et enveloppées dans une gaine de caoutchouc de façon à former une boule qui pourrait être avalée et à n'éprouver aucune détérioration dans son passage à travers l'organisme, avaient été confiées par le colonel Turnier, commandant la place de Thionville, à des hommes sûrs dont deux seulement purent arriver à Metz : MM. Flao et Marchal.

Mais M. Flao, qui avait plus à craindre les Prussiens parce qu'il ne parlait pas allemand, après avoir dû avaler la dépêche et l'avoir rendue, avait dû l'avalier une seconde fois, et ne la rendit que le 30. M. Marchal, qui avait dû aussi avaler la sienne une fois, n'eut pas besoin de recommencer, et il put la garder dans sa bouche jusqu'à l'arrivée à Metz. Ce fut donc sa copie qui fut remise au maréchal et que M. Bazaine lut, le 20 août, à trois heures et demie de l'après-midi, en présence de son état-major.

La date ne peut être contestée ; elle est constatée par un certificat délivré par le général Jarras, chef d'état-major de l'armée, et que la commission d'enquête doit avoir entre les mains.

Quant à l'importance de la dépêche en

question au point de vue de culpabilité de de l'accusé, il suffit de dire que MM. Flao et Marchal ont été les premiers témoins cités dans le procès, et qu'ils ont été appelés plusieurs fois depuis devant le conseil d'enquête.

Chronique Locale et de l'Ouest.

NOS DÉPUTÉS.

Tous les députés de Maine-et-Loire, à l'exception de M. le comte de Durfort de Civrac, qui n'a pas pris part au vote, se sont prononcés pour la clôture de la discussion générale sur la loi du jury.

L'Assemblée a repoussé un amendement de M. Roger Marvaise, proposant de comprendre dans la liste du jury, « pour le département de la Seine, 4,000 jurés ; pour les autres départements, un juré par 500 habitants, sans toutefois que le nombre des jurés puisse être inférieur à 400 et supérieur à 1,000. »

MM. Beulé, Châtelain, vicomte A. de Cumont, Delavau, Joubert, vicomte J. de la Bouillierie, comte de Maillé, Max Richard, Mayaud et Montrieux ont voté contre l'amendement.

M. le comte de Durfort de Civrac n'a pas pris part au vote.

Voici les votes des députés de Maine-et-Loire dans les divers scrutins occasionnés par l'interpellation du général Changarnier :
1° Tous nos députés ont voté contre l'ordre du jour pur et simple.

2° Sur l'ordre du jour proposé par M. Benoist d'Azy et repoussé par le gouvernement, MM. Beulé, Châtelain, vicomte A. de Cumont, Delavau, comte de Durfort de Civrac, Joubert, vicomte J. de la Bouillierie, comte de Maillé, Mayaud, Montrieux, ont voté pour ; M. Max Richard a voté contre.

3° Sur la priorité à donner à l'ordre du jour de M. Mettetal, accepté par le gouvernement, MM. Delavau et Max-Richard ont voté pour ; MM. vicomte A. de Cumont et vicomte J. de la Bouillierie ont voté contre ; MM. Beulé, Châtelain, comte de Durfort de Civrac, Joubert, comte de Maillé, Mayaud et Montrieux se sont abstenus.

4° La priorité n'étant pas accordée à l'ordre du jour Mettetal, le scrutin a d'abord eu lieu sur un autre ordre du jour rédigé par l'amiral Jaurès, et qui posait la question de confiance en faveur du gouvernement. Tous nos députés ont voté contre.

5° Cet ordre du jour étant repoussé par l'Assemblée, on a mis aux voix l'adoption de l'ordre du jour Mettetal. M. Delavau et M. Max-Richard ont voté pour. M. le vicomte J. de la Bouillierie a voté contre. MM. Beulé, Châtelain, vicomte A. de Cumont, comte de Durfort de Civrac, Joubert, comte de Maillé, Mayaud et Montrieux n'ont pas pris part au vote.

Une crue jusqu'à présent de très-peu d'importance se manifeste à la fois dans la Loire et dans le Cher.

« fils et appartenait à cette religion qui dit : Rendez le bien pour le mal. »

Cette loi du pardon et de l'amour, Abraham, lui, l'ignorait et ne connaissait que le précepte implacable de la religion juïdaique : *Dent pour dent, œil pour œil.*

Quand les sentinelles annoncèrent qu'une troupe de Zouaves approchait, conduisant un nouveau prisonnier, ses yeux flamboyèrent et ses lèvres, se contractant, comme celles d'une bête fauve, découvrirent ses dents blanches et aiguës.

— C'est peut-être lui, murmura-t-il à l'oreille de son neveu.

Malgré ses souffrances, Eliacin eut un sourire de joie sinistre.

Rochebrun et Marcel s'avancèrent, suivis du prisonnier.

Ce n'était pas lui ; cependant Abraham continuait à gronder.

Le capitaine n'avait rien perdu de son assurance.

— Votre nom ? demanda Langiévitich.

— Je n'ai pas à répondre à des traîtres et à des rebelles, répondit-il.

— Nous ne sommes ni traîtres ni rebelles, et vous paraissez ignorer que je puis vous faire fusiller.

— Faites, j'en ai fait assez fusiller des vôtres.

— Vous refusez de dire qui vous êtes ?

— Je refuse.

— Et moi je vais vous le dire, général, c'est Pillardof, le brûleur d'Atrada, l'assassin de Piotrkof, le pilleur de châteaux, le...

— C'est vrai, nous le reconnaissons, s'écrièrent à la fois César et Chusco.

— Et vous, monsieur Kirposky, le reconnaissez-vous ?

— Oui, fit le vieillard.

— Avouez-vous, capitaine ?

— Je n'ai rien à avouer, je reconnais que je suis en effet le capitaine Pillardof, au service de Sa Majesté l'empereur, votre maître, je reconnais et je proclame que ce chien de juif est un traître qui nous a servi de guide jusqu'ici et ne nous a trahis que pour gagner plus d'argent avec vous, qu'il s'est enrichi de vos dépouilles, qu'il a vendu votre sang, que vous êtes des scélérats dignes les uns des

autres et qui ne pouvez tarder d'être pendus ainsi que vous le méritez. Êtes-vous satisfait, maintenant ?

— Vos injures ne sauraient nous atteindre et nous les méprisons, reprit sévèrement Langiévitich ; je vous engage à les rétracter et, si vous voulez être rendu à la liberté, à jurer que, d'ici à un an, vous ne combattrez plus contre nos frères.

— Je ne veux rien vous devoir, je ne jure rien, je ne rétracte rien ; assassinez-moi et faites vite.

— Qu'on emmène le prisonnier, commanda Langiévitich, et qu'on le garde à vue.

Puis, s'adressant à Abraham :

— Frère, ajouta-t-il, fais transporter ton neveu dans un des traîneaux disposés pour nos blessés, et prends soin de lui pendant que nous allons délibérer sur le sort des prisonniers.

— Seigneur, n'oubliez pas que ce Pillardof est un scélérat et un assassin, fit le juif, en se levant pour obéir.

Demeurés seuls, les chefs polonais se con-

sultèrent.

Pour les simples soldats prisonniers, il ne pouvait être pris qu'un seul parti : les renvoyer, après les avoir désarmés, car il était impossible de les garder et de fournir à leur subsistance.

En leur rendant la liberté, aucun des membres du conseil n'ignorait que ces mêmes hommes, réarmés dans la prochaine ville, marcheraient contre eux, avant quatre ou cinq jours. Mais, pour les en empêcher, il n'y avait eu qu'un moyen, les fusiller, comme les Russes fusillaient les insurgés tombés en leur pouvoir.

A l'unanimité, il fut décidé qu'ils seraient libres.

Restaient les officiers ; un moment on discuta si on les garderait au camp, comme otages. Chusco le voulait ainsi et César partageait son avis ; Langiévitich proposait de les renvoyer, quand ils auraient prêté serment de ne plus prendre part à la guerre ; Wladimir, de les relâcher sans condition : il savait ce que vaut un serment russe et ne voulait pas, dans sa chevaleresque loyauté,

Poitiers, le 20 novembre 1872, 10 heures 45 minutes.

La hauteur de la Vienne à Châtelleraut à neuf heures du matin est de 4 mètre 80 c., en croissance de 0 m. 04 à l'heure.

On présume que le maximum de la crue sera de 2 m. 50 c. et qu'il aura lieu demain vers 9 heures du matin.

Chacun des lycées des départements va, à ce qu'il paraît, recevoir prochainement une dénomination spéciale. Les noms des hommes célèbres rattachés aux différentes localités par leur naissance ou par les souvenirs qu'ils y ont laissés serviront de base au travail dont on s'occupe en ce moment dans les bureaux du ministère de l'instruction publique.

C'est ainsi que le lycée de Clermont porte désormais le nom de Blaise Pascal, que celui de Blois devient le lycée Augustin Thierry, et que celui de Cahors s'appellera lycée Fénelon.

On lit dans l'Espérance, de Nantes :

Dimanche, notre riche et belle Exposition des beaux-arts a été visitée par une très-grande affluence. La foule qui se pressait dans les vastes salles paraissait prendre en général un grand plaisir à examiner particulièrement les merveilles archéologiques. On s'arrêtait longtemps devant les magnifiques tentures, les vieux meubles sculptés, chefs-d'œuvre de ciselerie ou de marqueterie ; les gigantesques armures de la chevalerie, ou les curieux costumes et les engins de guerre des pays lointains ; enfin tout ce qui porte là un grand cachet d'antiquité ou appartient à l'histoire et aux temps les plus reculés.

Ces attachantes investigations n'empêchaient point de donner aux tableaux anciens et modernes toute l'attention qu'un très-grand nombre méritent de fixer.

Un premier versement de 25,800 francs, produit de la quête faite dans les églises du diocèse de Nantes, pour les Alsaciens-Lorrains, est envoyé au Comité central de Paris.

Un terrible accident est arrivé près de Rennes, dimanche soir, vers 8 heures 30.

Trois ouvriers des ateliers de la Compagnie de l'Ouest, revenant de l'assemblée de Cesson, rentraient tranquillement en ville, en suivant la voie du chemin de fer, qu'ils avaient prise pour abrégier leur route.

Arrivés à deux kilomètres environ de la gare, ils aperçurent le train n° 30 se dirigeant sur Laval, qui venait vers eux ; ils voulurent l'éviter et se rangèrent immédiatement sur la voie descendante, sans songer que le train n° 9 venant de Paris, arrivait derrière eux. Ils furent presque aussitôt surpris par la machine de ce dernier train, qui les culbuta. La mort de ces trois malheureux jeunes gens fut instantanée.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Une bonne nouvelle : l'opéra-comique va faire son apparition sur notre scène.

Lundi prochain, 25 novembre, la troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. Ch. Bonnesœur, inaugurerà la saison d'hiver à Saumur par les ouvrages suivants :

Le Postillon de Longjumeau, opéra-comique en 3 actes, musique d'Adolphe Adam ;

Maitre Pathelin, opéra-comique en 1 acte, musique de F. Bazin.

Dernières Nouvelles.

ECHOS DE VERSAILLES.

On discute la loi sur le jury. Inutile de dire que l'intérêt n'est point là. Que nous importe, en effet, que les articles 5, 6 et 7 soient adoptés ? L'Assemblée elle-même ne s'en soucie guère ; et jamais on ne vit plus somnifère séance. Les gens des tribunes sont singulièrement déçus. On venait avec l'espoir d'assister au spectacle ou au moins d'entendre le bruit d'une grande chute ; et l'on ne voit rien, et l'on n'entend rien, pas même M. Ferdinand Boyer, qui s'évertue sur la sellette. Personne au banc des ministres, excepté M. Dufaure, présent par devoir, et pour que le gouvernement ne paraisse pas complètement interrompu. Il affecte un grand calme, qui est sans doute bien loin de son âme ; mais sa fierté survit.

La vraie séance est à la buvette ; c'est là qu'on apporte les nouvelles, et c'est de là qu'elles se répandent avec amplifications et commentaires. A deux heures, la majorité est résolue, intrépide. Elle consacre sa victoire de la veille, et se donne du cœur pour la bataille définitive en nommant dix commissaires sur quinze absolument favorables à la proposition Kerdrel. Mais ce nouveau triomphe à peine obtenu semble déjà l'embarrasser. A ceux qui la félicitent, elle répond, par l'organe de ses sages : « Il faudra voir ! » Quelques rares amis de la présidence circulent, déconfits, dans les groupes. M. Cochery est atterré ; M. Barthélemy-Saint-Hilaire, blanc comme un linge, serre silencieusement quelques mains plus ou moins fidèles. Cependant, l'inquiétude générale leur rend un peu d'espoir. Tout n'est pas perdu puisqu'on a peur.

Le fait est que l'absence de M. Thiers étonne les plus braves. On eût voulu le voir là, provoquant une dernière mêlée. On parlait d'un vote de confiance qu'il demanderait résolument au début de la séance. Mais quoi ! Il ne demande rien, il s'abstient, il se dérobe, il se cache, il attend. Où le chercher, où le vaincre ? Toutes les pensées sont tendues vers cette mystérieuse préfecture, où s'agitent certainement les destinées de la France. Que dira-t-il ? Que fera-t-il ? Il n'est pas condamné, puisqu'on voudrait le tenir là pour le confondre. On parle d'un trium-

virat militaire auquel personne ne croit, et qui ressemblerait trop au triumvirat espagnol Prim, Serrano, Topete. Quelques-uns assurent que le Président de la République est décidé à se retirer, que rien au monde ne l'en empêchera, et qu'il veut seulement mettre les affaires à jour, pour qu'il n'y ait pas une minute de suspension quand il communiquera sa résolution à la Chambre. Ce bruit venu de la présidence attendrit quelques bonnes âmes ; une réaction s'opère, on rend justice à ce patriotisme toujours éveillé, qui ne faiblit pas même devant la plus noire ingratitude.

Vers quatre heures, M. Barthélemy Saint-Hilaire reparait, toujours pâle, mais un peu moins désespéré qu'au début. Il répète, après tant d'autres, que l'affaire est trop grave pour ne pas s'arranger, qu'elle s'arrangera ; que le centre gauche présentera un projet constitutionnel sur lequel la Chambre sera appelée à se prononcer, et que ce vote dictera au Président de la République les résolutions qu'il doit prendre. « Ah ! fait un timide, s'il l'avait voulu, nous serions encore avec lui ! » Un autre rappelle l'alliance compromettante de M. Thiers et des radicaux. Voilà la plaie. Voilà la blessure toujours saignante et qu'il faut fermer ! « Qui vous dit qu'il ne la fermera pas ? Est-ce sa faute à lui, si ses amis l'abandonnent, pendant que ses ennemis le soutiennent ? Peut-il mettre M. Gambetta à la porte à coups de bâton ? »

Non, ce n'est pas, madame, un bâton qu'il faut prendre, Mais un cœur à leurs vœux moins facile et moins tendre !

Bref, on rentre à Paris un peu plus tranquille. Ayons seulement une semaine de patience, et il paraît que tout peut encore se rajuster. DANIEL RENÉ.

Avant-hier, il se disait beaucoup que M. Thiers se résignait volontiers à ne plus paraître à l'Assemblée. Hier matin, on affirmait le contraire à la présidence. « Il aurait déclaré, à ce que l'on assure, que jamais il ne renoncera à son titre et à son droit de député. »

Il y a là un écueil presque infranchissable.

La droite modérée et le centre droit ont pris, de leur côté, la ferme résolution de rester dans le *statu quo*, ce qui est unanimement regardé comme impossible, ou de régulariser les pouvoirs du Président de la République, d'après les conditions du régime parlementaire. On est dans une véritable impasse.

La commission de la proposition Kerdrel vient de se réunir pour la première fois.

Elle a choisi pour président M. Lasteiry et ouvert la discussion.

Trois opinions y sont en présence. L'une veut un acte d'entière confiance envers M. Thiers. C'est la petite minorité.

La moitié se subdivise en deux nuances. Les uns veulent que l'Assemblée affirme

et retienne son pouvoir constituant en protestant contre la déclaration de M. Thiers que la République est le gouvernement légal de la France.

L'autre demande que l'on reste sur le terrain social, conservateur et parlementaire.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Bulletin commercial et agricole.

GRAINS ET FARINES.

Nantes. — Froment. — La meunerie de l'intérieur, qui a encore beaucoup de farines à livrer jusqu'en février, cherche à se couvrir en blés, et l'empressement qu'elle y a mis, les a fait monter de 0 fr. 50 c. par hectolitre.

L'Angleterre offrant journellement des prix de plus en plus bas, le commerce ne peut rien faire aux cours actuels.

Seigle. — Affaires toujours très-limitées, prix bien tenus.

Orges. — Quoique le marché anglais, qui est notre seul débouché, soit plus calme, ce grain est cependant en hausse très-prononcée dans l'intérieur de la France, et il serait difficile de trouver des vendeurs aux prix de la semaine dernière.

Fèves. — A peu près épuisées.

Avoine. — Prix fermement tenus ; le Midi de la France achète sans hausse ce qui lui est offert.

Farines. — Très-calmes ; l'Angleterre ne demande rien, et la boulangerie locale est très-réservée dans ses achats.

Angers. — Chanvres. — Fort approvisionnement en chanvres au marché du 16.

Qualité parfaite pour l'année 1872. Les chanvres pour filature se paient de 130 à 136 fr. la balle de cent kil. ; ceux pour cordages, de 100 à 115 fr. les cent kil. ; les intermédiaires pour février, de 115 à 125 fr. les cent kil.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 15 novembre 1872.

NAISSANCES.

Le 1^{er}. — Eugène-Pierre Veber, rue Saint-Nicolas.

Le 2. — Albert-Alexis Davoine, rue Saint-Nicolas.

Le 3. — Paul-Gustave Sabatier, rue St-Jean.

Le 4. — Renée-Cécile Jacob, rue de la Tonnelle ; — Alphonse Froger, rue Bodin.

Le 5. — Camille-Frédéric Benoit, rue de la Tonnelle.

Le 6. — Estelle-Andrée Salais, rue de la Mairie.

Le 8. — Louis-Édouard Trofin, rue du Portail-Louis ; — Henri-François Cormier, rue Neuve-Beaurepaire ; — Eugène-Louis Luzé, chemin Charnier.

Le 9. — Charles-Auguste Moutin, carrefour Dacier.

Le 12. — Léon Marcellier, à l'Hospice ; — Louis-Eugène Faustin, montée du Fort.

Le 14. — Léon Robineau, rue de Fenet.

les exposer à un parjure à peu près certain. Plus violent, Narbut demandait qu'on choisit parmi eux les plus coupables et qu'on les punit suivant les lois de la guerre.

— Tous ne sont pas soldats, s'écriait-il, parmi eux se trouvent de véritables assassins, notre devoir est d'en faire justice.

— Vous n'avez pas le temps de les interroger, et vous vous exposez à frapper l'innocent pour le coupable, répondait Wladimir.

— Et voilà comment, mon père, vous avez épargné Svinin à Atrada, fit César ; Georges et Michel ont été les premières victimes de sa trahison.

— Mon fils, mieux vaut être victime que bourreau.

— Cette générosité, c'est de la folie, s'écria Chusco, hors de lui ; elle relève nos ennemis vaincus, leur fournit de nouvelles armes, engendre la trahison et enhardit le crime par la certitude de l'impunité ; je demande la mort de Pillardof et de cinq de ses complices les plus compromis.

Les avis étaient partagés ; parmi les Po-

lonais assistant au conseil, les uns prenaient parti pour Chusco, les autres pour Kirposky. Langiévitich mit les opinions aux voix ; le parti de la générosité l'emporta : cinq voix contre quatre demandèrent la mise en liberté pure et simple des Russes ; quatre contre cinq l'exécution de Pillardof sur le champ de bataille ; puis sept contre deux, son jugement en conseil de guerre le lendemain.

Une heure après, les Russes, rendus à la liberté, avec leurs officiers, qui avaient juré de ne pas servir d'un an dans l'armée moscovite, se dirigeaient vers Kielee, tandis que les Polonais vainqueurs prenaient la route de Slonovska, petit village à une demi-verste de Miechkof, où ils assayaient leur camp et d'où leur général lançait cette proclamation qui eut un si grand retentissement dans la Pologne :

« Compagnons d'armes !

» Deux armées ont osé vous attaquer trois fois ; selon leur usage barbare, les Russes, avant d'engager ces combats, ont brûlé des

villes et des villages, pour que de nombreuses familles périssent dans les forêts et dans les champs, par la faim et le froid.

» Compagnons d'armes !

» Votre bravoure a contraint l'ennemi à une fuite honteuse.

» Atrada, Sedlovice, Botzentin, Suchedniouf, Gora, Vonchok, Sainte-Croix et Miechkof, vous ont couvert de gloire !

» Continuez cette lutte héroïque ; là est l'indépendance, là est la liberté !

» Nommer tous les braves qui ont fait leur devoir, serait vous nommer tous, mais il faut que je distingue : Messieurs Déodat, Marcel et Rochebrun, enfants de cette généreuse France, sous les drapeaux de laquelle nos pères ont tant de fois combattu ; ils ont versé leur sang pour notre noble cause, en soldats français, c'est-à-dire en héros. Je les porte à l'ordre du jour.

» La Pologne vous remercie tous ; le pays auquel appartient de tels enfants doit être libre et puissant.

» Au camp de Slonovska.

» Le général LANGIÉVITCH. »

Le lendemain, à une heure à peine de distance l'un de l'autre, arrivaient deux courriers apportant, l'un, de Varsovie, le brevet de dictateur, décerné, par le Comité national, à Langiévitich, en récompense des services qu'il avait rendus à la patrie ; le second, la nouvelle que les Russes venaient d'évacuer précipitamment Tchestakove et les villages environnants.

Vers trois heures après midi, la petite armée se rangea en bataille devant le front de son camp et forma un quadrilatère au milieu duquel fut élevé un autel.

Après une allocution de l'aumônier, le dictateur prêta le serment à la nation ; puis les chefs, Narbut, Chusco, Rochebrun, Wladimir, Marcel, César, les aides-de-camp et les porte-drapeaux, s'avancant un à un et posant la main sur l'Évangile, dirent à haute voix :

— Je jure fidélité à la Pologne, je jure obéissance au général Langiévitich, dictateur !

(La suite au prochain numéro.)

MARIAGES.

Le 4. — Édouard-Jules Édelin, serrurier en voitures, et Léonie-Marie Leroux, couturière, tous deux de Saumur; — Alexandre-Joseph Gallard, architecte, d'Amboise, et Marie-Louise de Cordoze, sans profession, de Saumur.

Le 5. — René Bottereau, ferblantier, et Marceline Bague, couturière, tous deux de Saumur.

Le 6. — Toussaint-Baptiste Turpault, charron (veuf), d'Argenton-Château, et Marie Leblai, domestique, de Saumur.

Le 7. — Auguste Denis, négociant (veuf), d'Angers, et Marguerite Coutard, sans profession (veuve), de Saumur.

Le 11. — Médéric Pharon, employé à l'École de cavalerie (veuf), et Marie-Laurence Lecomte, couturière, tous deux de Saumur; — François Godonnèche, scieur de long, et Françoise Rebay, chapeletière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 2. — Julie Lemoine, sans profession, 72 ans, veuve Louis Chapelle, au Petit-Puy.

Le 3. — Anne Cellier, sans profession, 73 ans, veuve Michel Aubert, rue Saint-Nicolas.

Le 4. — Louise Joubert, sans profession, 36 ans, épouse Edmond Naples, rue d'Orléans; — Julie-Perrine Grugot, domestique, 69 ans, à l'Hospice; — Fargeau Calendrier, propriétaire, 57 ans, ile Maffray.

Le 5. — Eléonore Rossignol, sans profession, 68 ans, épouse Mathurin Oger, rue des Basses-Perrières.

Le 7. — Léonie-Henriette Duval, lingère, 24 ans, épouse Georges-Ernest Bouilleau, Grand'Rue.

Le 10. — Louise Guérin, rentière, 80 ans, veuve Sévère-Mathieu Achard, place Saint-Pierre.

Le 11. — Mayaud (mort-né), quai de Limoges.

Le 12. — Perrine Champion, lingère, 69 ans, épouse Christophe Boizard, montée du Fort; — René Belluet, domestique, 63 ans, à l'Hospice.

Le 13. — Jean-François Soulas, capitaine retraité, chevalier de la Légion d'Honneur, 64 ans, place Maupassant.

Le 14. — Anne Denieau, sans profes-

sion, 74 ans, veuve Pierre Samson, quai Notre-Dame.

Le 15. — Joseph-Alexandre Gomer, domestique, 24 ans, à l'Hospice.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalescière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (I-ère), 25 août.

Monsieur, — La Revalescière Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je

n'eusse que trente ans. C'est la Revalescière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

F. PERRIOL, marchand.

Cure N° 62,845

Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalescière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc.

BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 NOVEMBRE 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.						
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.				
3 % jouissance 1 ^{er} Janv. 71.	52 60	»	»	15	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	837 50	»	»	2 50	C. gén. Transatlantique, j. juill.	376 25	»	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	75 30	»	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et	640	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. Janv. 70.	410	»	»	»
5 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	»	comm., 125 fr. p. j. nov.	420	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	500	»	»	»
5 % Emprunt	84 20	»	»	»	Crédit Mobilier	970	»	»	»	Société autrichienne, j. Janv. . .	»	»	»	»
Emprunt 1872	85 62	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	395	»	»	»	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	207 50	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	502 50	»	»	»	Orléans	274 50	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	373 75	»	»	»	Est, jouissance nov.	815	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . .	271 50	»	»	»
— 1865, 4 %	435	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	575	»	»	»	Est	287 50	»	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	274	»	»	»	Midi, jouissance juillet.	937 50	»	»	»	Nord	273 50	»	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	241 50	»	»	»	Nord, jouissance juillet.	805	»	»	»	Ouest	276	»	»	»
— libéré	»	»	»	»	Orléans, jouissance octobre. . . .	498 75	»	»	»	Midi	250	»	»	»
Banque de France, j. juillet. . . .	4590	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65. . .	670	»	»	»	Deux-Charentes	245 50	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . .	605	»	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	68 75	»	»	»	Vendée	»	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	495	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	»	»	»	»					
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	475	»	»	»	Société Immobilière, j. Janv. . . .	»	»	»	»					

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, Et de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE
Par licitation et aux enchères publiques,
DE TROIS MORCEAUX DE TERRE
Situés commune d'Antoigné.

L'adjudication aura lieu par le ministère de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, en la salle de la Mairie de la commune d'Antoigné, le dimanche 15 décembre 1872, à midi précis.

On fait savoir: Qu'en vertu d'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Saumur, le 7 novembre 1872, enregistré;

Et à la requête de M^{me} Marie Nicolas, veuve de M. François Magé, cultivatrice, demeurant à Mué, commune d'Antoigné;

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué-licencié, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 8;

En présence ou eux dûment appelés de:

1^o M. Louis Magé, cultivateur et rentier, demeurant à Chavigny, commune de Saint-Martin-de-Mâcon;

Agissant au nom et comme subrogé-tuteur du mineur François-Clement Magé, issu du mariage de la dame Marie Nicolas, sus-nommée, avec le sieur François Magé, et ce conformément à l'article 420 du Code civil, à raison de l'opposition d'intérêts existant entre cette dame et son fils mineur;

Ayant pour avoué constitué M^e Albert, avoué près le tribunal civil de Saumur;

2^o M. Louis Nicolas, cultivateur, demeurant à Mué, commune d'Antoigné;

Au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc du mineur Magé;

Il sera, le dimanche 15 décembre 1872, à midi précis, en la salle de la Mairie de la commune d'Antoigné, procédé, par le ministère de M^e Galbrun, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, tous situés commune d'Antoigné.

1^{er} LOT.

Vingt-huit ares 25 centiares de

terre, situés à la Strée, joignant au nord la veuve Grolleau, au midi M. Dazay, au levant Deshayes, au couchant Bodineau et autres.

Mise à prix 600 fr.

2^e LOT.

Quinze ares 10 centiares de terre, au Champ-du-Trait, joignant d'un côté Charpentier, d'autre côté Lhommedé, d'un bout M. Pasquier et d'autre bout le chemin.

Mise à prix 300 »

3^e LOT.

Vingt-sept ares 80 centiares de terre, au Mur-Blanc, joignant d'un côté Gaschet, d'autre côté M. Duveau et autres, d'un bout un sentier et d'autre bout le chemin.

Mise à prix 500 »

Total des mises à prix. 1.400 »

S'adresser, pour les renseignements:

1^o A M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, dépositaire du cahier des charges;

2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur.

Dressé par l'avoué-licencié soussigné, Saumur, le 20 novembre 1872. BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le 22 novembre 1872, f^o . . . c^o . . . Reçu un franc quatre-vingts centimes, dixièmes compris.

(570) Signé: ROBERT.

A VENDRE

En totalité ou par moitié,

UN CLOS DE VIGNE

En bon rapport,

AVEC UNE PETITE HABITATION,

Rue des Pauvres, commune de Bagneux.

Contenant 95 ares, entourés de murs, avec de beaux espaliers.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour visiter et pour traiter, à M. BRAZIER, rue de Bordeaux, 18, Saumur. (515)

AU GAGNE-PETIT

M. SALMON demande un apprenti ou un jeune homme sortant d'apprentissage. (535)

A VENDRE

D'OCCASION.

Pour cause de santé,

UNE LESSIVEUSE

De 30 kilogrammes de linge.

S'adresser à M^{me} MORIN, au Pont-Fouchard. (565)

A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE CHIENNE COUCHANTE, dressée, âgée de six ans.

S'adresser au bureau du journal.

HAUTES NOUVEAUTÉS

MAISON BIZERAY

Rue de la Tonnelle.

On demande de bonnes ouvrières pour la couture. (539)

ON DEMANDE un valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une DOMESTIQUE

d'une quarantaine d'années.

Inutile de se présenter sans bons renseignements.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

UN JEUNE HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi dans une maison de commerce de vins et liqueurs, soit au magasin, à la vente ou aux écritures.

S'adresser au bureau du journal.

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 feuilles: 1 fr. 50. Se défier des contrefaçons.

LA FÉODALITÉ
ET
LE DROIT CIVIL FRANÇAIS

Par G. D'ESPINAY,
Président du tribunal civil de Loches, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

Mémoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I^{er}. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colonat; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Mainmortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8°. — Prix: 5 francs.

DU MÊME AUTEUR:

LES CARTULAIRES ANGEVINS

Etude sur le droit de l'Anjou au moyen-âge.

Cet ouvrage a été récompensé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 28 juillet 1865.

Un volume in-8°. — Prix: 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GRASSET, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

Vient de paraître.

DE LA RÉGÉNÉRATION DU PEUPLE FRANÇAIS

ET DEUXIÈME ÉDITION

DU PETIT LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR

Par J. PICHÉRIE-DUNAN,

Professeur d'économie domestique et d'agriculture;

Agriculteur praticien;

Auteur de plusieurs ouvrages subventionnés et récompensés par les conseils généraux des départements de la Bretagne.

EN VENTE A SAUMUR,

Rue Royale, n° 1, maison des 100 Louis d'Or,

ET CHEZ TOUTS LES LIBRAIRES.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.